

Montréal, le 15 février 2022

À toutes et à tous les membres d'ENvironnement JEUnesse

Objet : Avis de convocation de l'assemblée générale annuelle
d'ENvironnement JEUnesse

Bonjour,

Il nous fait plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle (AGA) d'ENvironnement JEUnesse, le **jeudi 9 juin 2022 dès 17 h** en ligne. Les membres inscrites et inscrits à l'AGA recevront la documentation et le lien de participation par courriel. Réservez dès maintenant cette date à votre agenda afin de pouvoir participer activement à la vie démocratique de *votre* organisme d'éducation relative à l'environnement.

L'AGA est le moment privilégié pour vous exprimer en tant que membre d'ENvironnement JEUnesse. Venez échanger sur les nombreuses réalisations de la dernière année et sur l'avenir de l'organisme. L'AGA permettra aux membres d'échanger avec l'équipe et le conseil d'administration, en plus de rencontrer d'autres membres qui ont l'éducation relative à l'environnement à cœur !

Dans la dernière année, l'équipe et le conseil d'administration ont renforcé la place de l'éducation relative à l'environnement au cœur de leurs projets, en plus de poursuivre leurs démarches pour la justice sociale et environnementale. L'accompagnement et la mobilisation des jeunes et des milieux scolaires s'est poursuivi, tantôt en ligne, tantôt en plein air ! L'AGA vous permettra d'en savoir davantage.

Avis à celles et à ceux qui ont le goût de s'impliquer davantage : **plusieurs postes au conseil d'administration seront en élection***. Les mandats sont d'une durée de deux ans. Des personnes de tous les milieux et de tous les âges sont recherchées pour bien représenter toute la diversité d'ENvironnement JEUnesse. ENvironnement JEUnesse pourrait grandement bénéficier de votre apport au conseil d'administration.

Un avis tout spécial est lancé aux membres de moins de 18 ans : des postes vous sont réservés afin de vous permettre d'acquérir une expérience unique. Votre opinion sur les projets qui vous sont adressés est une expertise grandement recherchée.

Cordialement,



Loïc de Fabritus Gautier
Président



Catherine Gauthier
Directrice générale

** Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour un poste au conseil d'administration doit soumettre sa candidature en ligne au plus tard le mercredi 1^{er} juin 2022. Les détails et le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur notre site web.*

Horaire de la soirée

- 17 h** Accueil des personnes participantes et activité brise-glace
- 17 h 15 à 19 h** Assemblée générale annuelle
- 19 h** Clôture

Informations pratiques

- Date et heure** Jeudi 9 juin 2022 de 17 h à 19 h
- S'inscrire** <https://bit.ly/inscription-aga-2022>

Ordre du jour

- 0.0 Mot de bienvenue
- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 juin 2021
- 5.0 Ratification des règlements généraux
- 6.0 Ratification des montants de la cotisation des membres
- 7.0 Lecture et présentation des états financiers vérifiés 2021-2022
- 8.0 Nomination d'une personne pour réaliser la mission d'audit pour l'année 2022-2023
- 9.0 Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2022-2023
- 10.0 Lecture et adoption du rapport annuel d'activités 2021-2022
- 11.0 Lecture et adoption du plan d'action 2022-2023
- 12.0 Élections au conseil d'administration
 - 12.1 Élections des personnes offiçières d'élection
 - 12.2 Élections des membres du conseil d'administration
- 13.0 Varia
 - 13.1 Reconnaissance de l'excellence et des membres honorifiques
- 14.0 Levée de l'assemblée générale annuelle

Processus de mise en candidature du conseil d'administration d'ENvironnement JEUnesse

Le conseil d'administration (CA) d'ENvironnement JEUnesse, issu du milieu et indépendant du réseau public, est élu par les membres, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisme.

Il est composé de onze (11) personnes. Les mandats sont d'une durée de deux ans. Lors d'une année paire, six personnes sont en élection et cinq le sont lors d'une année impaire, afin d'assurer une certaine stabilité. Trois (3) postes de membres observateurs sont aussi réservés à des personnes de moins de dix-huit (18) ans.

Les membres de l'organisme sont invités à proposer leur candidature pour siéger au CA en présentant leur candidature au moins cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Pour l'année 2022, la date limite est le mercredi 1^{er} juin 2022.

ENvironnement JEUnesse encourage particulièrement les candidatures des personnes qui s'identifient à des groupes qui, encore aujourd'hui, sont opprimés ou marginalisés de façon systémique. Nous accordons une grande importance aux candidatures des personnes autochtones, immigrantes, 2SLGBTQIA+, en situation de handicap, de même qu'aux personnes s'identifiant à une communauté qu'on racise ou qu'on marginalise (cette liste n'est pas exhaustive et nous reconnaissons que ces expériences peuvent être croisées).

Au moins trois (3) mois avant l'AGA, ENvironnement JEUnesse envoie un appel de candidatures à tous ses membres. L'appel de candidatures est aussi affiché sur le site web d'ENvironnement JEUnesse et on y retrouve le formulaire de mise en candidature. Ce formulaire permet notamment de recueillir le nom complet, les coordonnées, le curriculum vitae ainsi qu'une courte description des raisons motivant l'implication de la personne présentant sa candidature.

Pré-requis et étapes à suivre

Pré-requis : Être membre en règle lors de l'AGA.

Étapes à suivre :

1. Remplir le formulaire en ligne de mise en candidature ;
2. Soumettre votre formulaire de mise en candidature au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, soit d'ici le [jour jj mois année heure] ;
3. Un comité de nominations fait une analyse des candidatures reçues et émet des recommandations auprès du CA ainsi qu'aux membres en vue de l'AGA** ;
4. Élection à l'assemblée générale annuelle.

Les personnes qui posent leurs candidatures sont invitées à être présentes lors de l'AGA, dans la mesure du possible, afin de se présenter à l'ensemble des membres présents.

***Les candidatures seront recommandées sur la base de critères tels que les compétences prioritaires pour le CA, la diversité des profils, etc.*

Extrait des Règlements généraux d'ENvironnement JEUnesse concernant les obligations des membres du conseil d'administration

Toute personne membre du conseil d'administration doit :

- a) Agir avec prudence et diligence ;
- b) Agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Corporation ;
- c) S'engager à respecter le caractère confidentiel des renseignements reçus dans le cadre de ses fonctions ;
- d) Éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations de membre du conseil d'administration ;
- e) Dénoncer à la Corporation tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec les devoirs de sa charge de membre du conseil d'administration. Il y a conflit d'intérêts, par exemple, lorsque l'intérêt personnel d'un membre du conseil d'administration peut raisonnablement être perçu comme étant en conflit avec son obligation de promouvoir les intérêts de la Corporation. Les conflits d'intérêts peuvent être d'ordre juridique, financier ou relationnel.